
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

PROCES VERBAL

Le six octobre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, BLANCHARD Maryline, TERRIEN Agnès, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, ECOMARD Paulin, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 septembre 2020.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2021

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2021. Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal le principe de l'équilibre budgétaire qui s'applique également au budget annexe d'assainissement. Compte tenu de l'avancée des écritures comptables sur l'année, elle présente une simulation du Compte administratif 2020 ainsi que du Budget Primitif 2021.

Prenant en considération qu'il ne devrait pas y avoir d'investissements majeurs pour l'année 2021, le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2020 soit une redevance d'assainissement à 1.15 € par m3 d'eau consommé et un montant de l'abonnement à 19 € pour l'année 2021.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI

Madame la Maire rappelle l'article 136-II de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 qui prévoit que « la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi ».

Les communes membres de l'EPCI s'étaient opposées à ce transfert en 2017. De ce fait, le législateur a prévu que le transfert interviendra automatiquement à compter du 01/01/2021 sauf nouvelle opposition.

Les élus de la commune ont estimé ne pas être prêts à transférer leur compétence en matière de PLU et devoir préalablement se concerter ; ce transfert impliquant une perte de la maîtrise de la commune dans l'évolution dans son urbanisme.

CLECT

Après avoir présenté le principe et l'historique de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), créée par l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2016 suite à son passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, madame la Maire informe que le bureau communautaire, lors de sa réunion du 23 septembre 2020, a fixé à 2 le nombre de représentants par commune pour siéger au sein de cette commission.

Compte tenu que la CLECT et la commission Finances à l'intercommunalité sont étroitement liées et présentent un enjeu pour la commune, les élus désignent Manuella PELLETIER-SORIN et Jean-Emmanuel CHARRIAU au titre de la CLECT et déjà membres de la commission Finances.

CONVENTION AVEC LE CAUE – PROJET CITY STADE

Madame la Maire présente aux élus la rencontre entre Madame LOQUESOL du CAUE et les membres de la commission Enfance Jeunesse et Sports, lors de la réunion du 16 septembre 2020 portant sur la réflexion préalable à l'implantation d'un CITY STADE dans le cœur du bourg.

Ce complexe trouverait sa place dans la continuité du parking situé près de la salle des Vallées.

L'accompagnement du CAUE vise plus particulièrement à l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1^{er} de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Ce service gratuit (*compte tenu d'une adhésion annuelle de 96 €*), se tient sur un forfait de 4 jours.

Madame la Maire présente la convention prévoyant la mise à disposition d'une chargée de mission paysagiste, afin d'aider la commune à mieux définir et réaliser ses objectifs, que les élus valident à l'unanimité.

Elle précise que ce projet estimé à 150 000 € H.T. pourrait obtenir une subvention d'environ 50 000 € et propose donc aux élus de solliciter une subvention auprès de la Région. En effet, un crédit restant sur le CTR 2017-2020 (Contrat de Territoire Régional) suite à deux projets inscrits qui ne pourront aboutir d'ici le 1^{er} juin 2021, serait redistribué.

MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Le matériel informatique de la mairie, datant de 2014, a aujourd'hui une capacité insuffisante compte tenu de l'évolution des logiciels. Le contrat du logiciel e.enfance est également à renouveler tous les 5 ans et son échéance arrive à terme fin 2020.

Dans le cadre du changement de matériel et du renouvellement des logiciels métiers, le prestataire informatique, Berger Levrault, propose les offres suivantes.

Une présentation des devis est faite aux élus comme suit :

- Matériel + mise en place (2 ordinateurs, 1 portable, 1 tablette)	3 525.89€ HT
- Mise en place, formation Migration BL.enfance	4 235.00€ HT
- Droit d'Accès du logiciel BL.enfance sur 5 ans	4 937.60€ HT
- Antivirus pour les 3 postes en abonnement annuel	84.00€ HT
- E.magnus – hébergement de tous les logiciels (compta, citoyen, paie)	950.00€ HT
- Abonnement mensuel E.magnus	90.00€ HT

Il est également précisé que la prise en charge des logiciels office 365 n'est pas comprise dans cette offre.

Compte tenu de la nécessité de renouveler régulièrement le matériel et le système informatique afin de bénéficier d'une gestion efficace et évolutive, les élus valident à l'unanimité l'ensemble de ces prestations.

COMPOSTEUR

Une présentation plus précise du fonctionnement du composteur communal est exposée aux élus. Ce composteur, qui sera placé à proximité de la salle des Vallées, recevra les déchets de la restauration scolaire. L'apport de copeaux de bois pour un meilleur résultat sera fourni par la Communauté de Communes.

La conception de ce matériel a été étudiée par l'association CPIE de Corcoué sur Logne dans le cadre d'une convention passée avec la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, la fabrication et la pose se fera par la société de réinsertion RETZ AGIR. Les devis de RETZ AGIR se composent ainsi :

- Préparation du terrain avec apport de terre végétale et de remblais + réalisation d'un muret de soutènement 1 380.00 €
- Fabrication et pose du composteur comprenant 4 bacs 1 750.00 €

La conception et réalisation graphique des panneaux signalétiques proposée par le CPIE s'élève à 712.00 €.

Les élus valident les devis de la société RETZ AGIR et demandent des explications supplémentaires quant au contenu des panneaux graphiques du CPIE. Madame la Maire précise que la réponse sera transmise au prochain conseil.

Elle précise également que des composteurs en bois naturel de 300 et 600 litres sont vendus aux particuliers par la Communauté de Communes et subventionnés à hauteur de 50% par celle-ci.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie ou aux services techniques au 02.40.02.21.29.

ACTIVITE SENIORS

La rencontre prévue dans la salle des Vallées le jeudi 8 octobre avec la population de plus de 60 ans a pour but d'échanger et de cibler les attentes de chacun. Le service sera mis en place tous les jeudis matins de 9h à 11h30. La réunion sera animée par Manuella PELLETIER-SORIN, Dominique BIRON ainsi que Pascal PROU en tant qu'agent communal nommé comme interlocuteur et gestionnaire de cette activité. La commission enfance jeunesse et sport qui a travaillé sur ce projet est également invitée à participer à la réunion.

Toutes les personnes concernées et intéressées seront les bienvenues !

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Compte tenu de la période COVID que nous vivons aujourd'hui, l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui est prévue le dimanche 15 novembre, se fera dans les conditions strictement établies par l'Etat. Le règlement en cours ne nous permettra pas de mettre en place un Vin d'Honneur. Si aucune évolution n'est constatée d'ici cette date, la cérémonie se fera avec les personnes principalement concernées.

Sabrina JAUNET intervient en précisant que pour les mêmes raisons, il n'y aura également pas de cérémonie de remise de prix aux lauréats du fleurissement en cette fin d'année comme à la coutume.

Elle propose de reporter cette cérémonie le même jour que celle des vœux du maire, le premier dimanche de l'année 2021, avec une remise de récompenses. Elle précise également que les photos de classe qui ont eu un fort succès lors des journées du Patrimoine, seront à nouveau en exposition ce même jour.

Manuella PELLETIER-SORIN en profite pour féliciter les élus en charge de la commission communication pour le travail accompli et leur disponibilité. Pendant les deux jours plus de 250 personnes se sont déplacées pour découvrir cette exposition exceptionnelle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Compteurs LINKY

La mise en place des compteurs LINKY par ENEDIS est programmée dans les foyers de la commune en cette fin d'année.

« Cette directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, incite les États membres à mettre en place un système de comptage qui permet la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ».

Philippe PARAIS, précise que cette pause de compteurs est une directive européenne et permettra à chacun de pouvoir suivre ses consommations.

Eclairage extérieur de la salle de sports

Madame la Maire présente le devis définitif de la mise en place d'un éclairage extérieur autour de la salle de sport, afin de permettre de rejoindre en toute sécurité les parkings attenants. Le devis réalisé par l'entreprise PADIOU s'élève à 2 853.00 € TTC.

Surveillance des enfants pendant la pause méridienne

Depuis le début de l'année scolaire, la surveillance des enfants scolarisés sur la commune se fait séparément dans chaque école, afin de respecter au mieux les gestes barrière et de distanciation.

Cela nécessite une augmentation du personnel surveillant. Madame Mélanie VOLEAU viendra pendant une heure de 12h15 à 13h15 et ce jusqu'à la fin de cette organisation, accompagner la seule personne en charge aujourd'hui de la surveillance des enfants de l'école privée. À noter que le nombre d'élèves peut atteindre 70.

Horaires des réunions de conseil

En période hivernale, de novembre à mars, les élus ont validé la proposition d'avancer l'horaire des réunions de conseil à 20H.

Rapports d'activités

Madame la Maire précise que les rapports d'activités de la CCSRA 2019, du service public d'élimination des déchets et du SPANC pour 2019 ont été transmis ce jour par voie dématérialisée. Cette communication permet à chacun de prendre connaissance des activités de notre intercommunalité.

Conseil de développement

La création d'un conseil de développement initiée en septembre 2019 sur notre territoire a pour objectif de favoriser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Madame la Maire informe qu'un élu peut être le référent de ce conseil de développement pour la commune. Elle précise qu'une réunion de lancement aura lieu le mercredi 14 octobre à 19h au siège de la CCSRA et invite tout conseiller intéressés à se manifester.



Madame la Maire lève la séance.